

extérieures des zones maritimes mesurées à partir de ces lignes, le Canada est au fait des échanges de vues à savoir si un déplacement des lignes de base pourrait résulter de adopter une approche prudente sur ce point, et ce, afin de préserver la certitude et la stabilité en matière de délimitation des frontières maritimes.

Avant de conclure, le Canada souhaite exprimer sa gratitude à la Commission du
ffirmer
son soutien aux efforts déployés par la Commission
niveau de la mer.

Je vous remercie, Monsieur le Président.